



Europe centrale

Bulgarie
Hongrie
Pologne
République tchèque
Roumanie
Slovaquie
Slovénie

Cours de tchèque à Ralsko
(République tchèque) pour des
réfugiés réinstallés, originaires du
Myanmar.



- Le HCR a aidé les autorités à remédier aux lacunes dans les services d'intégration fournis aux réfugiés reconnus, à ceux qui sont au bénéfice d'un statut de protection subsidiaire et aux réfugiés réinstallés en République tchèque et en Roumanie. Une réunion régionale sur la réinstallation a permis aux nouveaux pays de réinstallation et à ceux qui aspirent à le devenir dans la sous-région d'échanger des informations sur les bonnes pratiques et les difficultés, en vue d'établir des programmes de réinstallation assortis de services d'intégration efficaces.

Environnement opérationnel

La situation économique en Europe centrale est demeurée relativement stable en 2011, principalement en raison des mesures strictes d'austérité et des coupes budgétaires réalisées par les autorités ces dernières années. Le plan qui prévoyait l'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen en 2011 ne s'est pas matérialisé et les dynamiques vis-à-vis des frontières extérieures de Schengen et de l'Union européenne sur le front oriental sont donc restées largement les mêmes en 2011.

L'année a aussi vu deux membres de l'Union européenne de la sous-région - la Hongrie et la Pologne - assumer la présidence de l'Union européenne. Les questions relatives à la migration et à l'asile étaient des priorités pour les deux États alors que l'Union européenne faisait face à une hausse du nombre d'arrivées en provenance d'Afrique du Nord, tout en étant aux prises avec la crise économique commune à l'ensemble de l'Union européenne.

L'Europe centrale a enregistré une légère augmentation des demandes d'asile en 2011, qui se sont élevées à 13 200, contre 12 300 demandes l'année précédente, alors que le nombre des personnes reconnues comme réfugiées au sens de la Convention de 1951 a continué de diminuer.

Réalisations et impact

Accès au territoire et procédures d'asile

Les pays d'Europe centrale ont continué de surveiller les frontières Schengen et les limites externes de l'Union européenne par le biais des partenaires d'exécution du HCR. On a constaté de nombreux cas de coordination interrégionale transfrontalière entre les acteurs de la gestion des frontières, notamment dans des pays en dehors de l'Union européenne, comme la Croatie, la Serbie et l'Ukraine. Le HCR a également renforcé la surveillance de la détention, compte tenu des préoccupations accrues provoquées par la hausse de la détention administrative des demandeurs d'asile.

Procédures d'octroi de l'asile équitables et efficaces

Le projet FDQ mené en Bulgarie, en Pologne, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie, qui visait à consolider les mécanismes d'assurance qualité précédemment intégrés dans les régimes nationaux d'asile, s'est achevé avec succès en septembre 2011, avec l'installation de mécanismes de contrôle dans la plupart des pays participants. En tant que mesure de suivi, le HCR a entrepris une recherche dans toute la sous-région sur la manière dont les responsables de l'octroi de l'asile apprécient, dans le processus de prise de décision en matière d'asile, la possibilité de trouver un refuge dans son propre pays.

Conditions d'accueil dignes

Le HCR et ses partenaires ont continué à suivre de près les conditions de réception en Europe centrale avec des visites régulières et des évaluations participatives conduites par des

équipes multidisciplinaires. Beaucoup de difficultés pratiques ont été résolues par l'amendement de lois pertinentes et grâce à des discussions avec les autorités responsables de la gestion de l'accueil. Néanmoins, certaines inquiétudes majeures du HCR, comme le caractère clos de beaucoup de centres d'accueil, n'ont pas été résolues.

◉ Intégration et réinstallation

Même si le HCR n'a pu lancer son outil d'évaluation de l'intégration par manque de fonds, il a réussi à aider les autorités à corriger les lacunes des services d'intégration disponibles pour les réfugiés reconnus, ceux qui sont au bénéfice d'un statut de protection subsidiaire et les réfugiés acceptés pour réinstallation en République tchèque et Roumanie. La réunion régionale du HCR sur la réinstallation a offert un espace aux nouveaux pays de réinstallation et à ceux qui aspirent à le devenir dans la sous-région pour échanger des informations sur les bonnes pratiques et examiner les difficultés qui demeurent, en particulier pour se doter d'une capacité suffisante de création de programmes de réinstallation efficaces et de solides services d'intégration.

| Contraintes |

Le climat politique de 2011 n'a pas été favorable à l'asile, alors que les autorités resserraient les contrôles aux frontières, détenaient davantage de demandeurs d'asile et restreignaient encore l'application des lois sur l'asile et l'intégration. Dans certains pays, tels que la Bulgarie et la Hongrie, la violence xénophobe s'est accrue à l'égard de groupes minoritaires (principalement les Roms). Bien que les personnes relevant de la compétence du HCR n'aient pas été les cibles précises de cette violence, l'environnement politique et social n'a guère été propice à leur protection.

Dans cet environnement, la frustration croissante de la population due à la crise économique et les tensions politiques internes ont provoqué des changements de gouvernement en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie. Bien que tous les gouvernements aient bénéficié dans une certaine mesure du Fonds européen pour les réfugiés (FER), ils ont alloué moins de ressources aux services rendus aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

| Opérations |

En **Bulgarie**, la surveillance systématique du HCR en partenariat avec des ONG, et le dialogue permanent avec les homologues gouvernementaux ont généré des recommandations spécifiques faites aux autorités sur des aspects critiques du régime d'asile national, comme la détention des

personnes relevant de la compétence de l'Organisation et l'insuffisance des services de réception et d'intégration. Le partenaire d'exécution du HCR a prodigué des conseils juridiques aux personnes relevant de la compétence de l'Organisation.

Au chapitre des évolutions positives, fin 2011, la Bulgarie a fait un nouveau pas vers la ratification des conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie ; il est prévu de présenter le projet de loi dans ce sens au Parlement pour adoption début 2012.

En **Hongrie**, le recours croissant à la détention des demandeurs d'asile par les autorités a continué d'être un motif de grave inquiétude. Le plaidoyer du HCR a permis de faire cesser la détention arbitraire, de fermer des centres de détention inférieurs aux normes et de fournir une assistance sociale.

La mise en œuvre réussie du projet FDQ en Hongrie a resserré la coopération entre le HCR et le Gouvernement pour s'attaquer aux défis soulevés par l'application du régime actuel d'asile hongrois.

En **Pologne**, la collaboration du HCR avec les autorités aux frontières et une ONG partenaire a aidé à garantir l'accès des demandeurs d'asile au territoire et aux procédures d'asile. Le HCR a également joué un rôle important dans la définition du projet de politique nationale sur les migrations en fournissant une contribution substantielle et en organisant une réunion tripartite avec des représentants du Ministère de l'intérieur et de la société civile. Le document sur le projet de politique, accepté par le Groupe interministériel sur les migrations en juillet 2011, façonnera la politique à long terme de la Pologne en matière de réfugiés et de migrations.

Dans la **République tchèque**, le HCR a travaillé avec ses partenaires pour renforcer la surveillance de l'aéroport international de Prague et les centres de réception et de détention. Pour faciliter l'intégration, le HCR a publié un manuel d'éducation pour les parents réfugiés en cinq langues. Il a aussi fait pression avec succès pour la reprise des cours de langue dans le cadre d'un programme national d'intégration.

En **Roumanie**, le centre de transit d'urgence à Timisoara a continué d'offrir un refuge sûr aux personnes relevant de la compétence du HCR dans le processus de réinstallation et qui avaient besoin d'une évacuation urgente depuis leur pays d'asile. Le HCR a aussi préconisé une amélioration des services de réception et d'intégration, et a demandé davantage de soutien pour ce nouveau pays de réinstallation.

En **Slovaquie**, le HCR et son ONG partenaire ont entrepris des activités de surveillance aux frontières, en l'absence d'un accord officiel avec le Gouvernement. En 2011, le centre de transit d'urgence à Humenne, à l'est de la Slovaquie, a rouvert après une fermeture d'un an. Il a reçu 46 réfugiés afghans depuis la République islamique d'Iran et 40 réfugiés somaliens venant d'Érythrée.

Budget et dépenses en Europe centrale | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Hongrie - Bureau régional¹	Budget	9 695 418	648 188	10 343 606
	Dépenses	7 835 611	502 769	8 338 380
	Budget total	9 695 418	648 188	10 343 606
	Total des dépenses	7 835 611	502 769	8 338 380

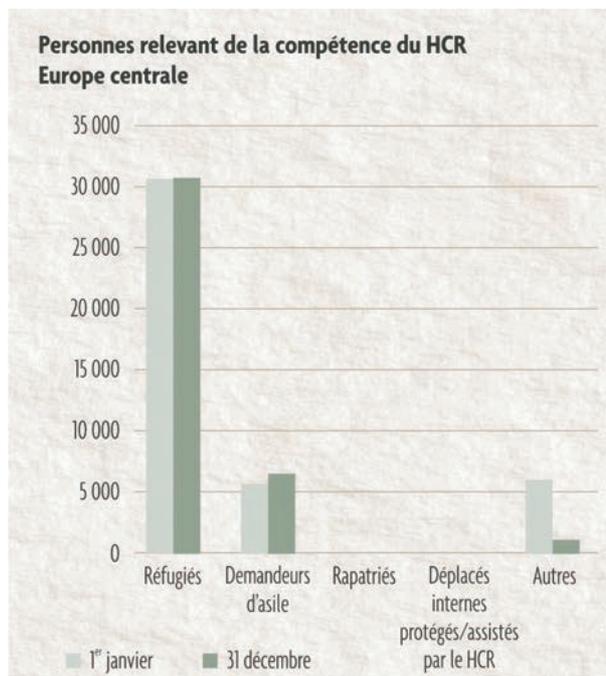
¹Inclut les activités en Bulgarie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

En **Slovénie**, où le HCR n'a pas de bureau, la coopération avec son ONG partenaire sur la surveillance aux frontières s'est poursuivie. Le HCR a également formé la police des frontières aux questions relatives à l'asile et il a pu améliorer les contacts entre ses partenaires d'exécution, le Gouvernement et les demandeurs d'asile.

Le HCR a continué à encourager l'adhésion de la Slovénie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Les décisions de la Cour constitutionnelle slovène et de la Cour européenne des droits de l'homme ont conduit le Gouvernement et le Parlement à adopter une législation qui assure le réenregistrement des personnes réputées précédemment « effacées » et les aide à retrouver le permis de résidence permanente qu'elles avaient perdu.

Informations financières

Environ 80 pour cent des besoins pour la sous-région ont été couverts en 2011. Cela a permis au HCR de se conformer à la plupart de ses priorités, spécialement le plaidoyer et le renforcement des capacités, en dépit de quelques pertes de change assez substantielles.



Contributions volontaires pour l'Europe centrale | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Tous les piliers	Total
EUROPE CENTRALE - SOUS-RÉGION			
États-Unis d'Amérique		1 300 000	1 300 000
Europe centrale - Sous-total	0	1 300 000	1 300 000
HONGRIE - BUREAU RÉGIONAL			
Organisation internationale pour les migrations	16 979		16 979
États-Unis d'Amérique	718 500		718 500
Hongrie - Bureau régional - Sous-total	735 479	0	735 479
Total	735 479	1 300 000	2 035 479